

AMUNDI ETF ICAV

Organisme irlandais de gestion collective d'actifs de type ouvert constitué sous la forme d'un fonds à compartiments à désolidarisation des engagements et au capital variable. L'ICAV a été enregistrée en vertu du droit irlandais sous le numéro C461194.

HUITIÈME ADDENDUM AU PROSPECTUS

19 décembre 2025

Le présent Addendum contient des informations spécifiques relatives au compartiment suivant d'Amundi ETF ICAV (l'**ICAV**) :

1. AMUNDI CORE NASDAQ-100 UCITS ETF (le **Compartiment**)

Le présent Addendum est un supplément au prospectus de l'ICAV daté du 11 septembre 2025 (le Prospectus), qui fait partie intégrante de ce dernier et doit être lu conjointement avec celui-ci.

Les Administrateurs de l'ICAV dont les noms figurent à la section du Prospectus intitulée « Conseil d'administration de l'ICAV » assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Addendum. À la connaissance des Administrateurs, qui ont pris toutes les précautions nécessaires pour s'en assurer, les informations contenues dans le présent document sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission de nature à en altérer la portée.

Les mots et expressions définis dans le Prospectus auront, sauf si le contexte exige une interprétation différente, la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent Addendum. À des fins d'interprétation en cas de conflit entre le présent Addendum et le Prospectus, ce conflit sera résolu en faveur du présent Addendum.

OBJET

Le présent Addendum a pour objet de mettre à jour le Prospectus afin d'y inclure la description du Compartiment à la section intitulée « Description des Compartiments » et d'y apporter d'autres modifications.

Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF

Objectif et politique d'investissement

Compartment : Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF (le « **Compartment** »)

Indice : NASDAQ-100 Notional Net Total Return Index (l'« **Indice** »)

Objectif d'investissement

Répliquer la performance de l'Indice.

Description de l'Indice

- Description générale de l'Indice

L'Indice est un indice d'actions composé de 100 des plus grandes capitalisations boursières non financières américaines et internationales cotées au NASDAQ.

L'Indice est un indice de rendement total net : les dividendes nets d'impôts payés par les composantes indicelles sont inclus dans le rendement de l'Indice.

- Devise de l'Indice : Dollar US (USD)
- Composition de l'Indice

L'Indice est composé de 100 des plus grandes capitalisations boursières cotées au NASDAQ dans les secteurs suivants : matériel et logiciels informatiques, télécommunications, commerce de détail/de gros et biotechnologie. Il exclut en revanche les entreprises du secteur financier, notamment les sociétés d'investissement.

- Mise à jour de l'Indice

Le rééquilibrage de l'Indice est planifié trimestriellement.

- Publication de l'Indice

L'Indice est calculé et publié par Nasdaq.

L'Indice est calculé quotidiennement par Nasdaq sur la base des prix de clôture officiels des places boursières sur lesquelles les composantes de l'Indice sont négociées.

La valeur de l'Indice est disponible sur Bloomberg. À la date du prospectus, le ticker correspondant est : XNDXNNR

La performance répliquée est celle du cours de clôture de l'Indice.

La méthodologie de l'indice Nasdaq, sa composition, ses règles de rééquilibrage et les informations supplémentaires concernant les composantes sous-jacentes de l'indice sont disponibles sur le site web du fournisseur de l'Indice : <https://www.nasdaq.com/solutions/global-indexes/policies>. Les constituants de l'Indice sous-jacent et leur pondération sont disponibles via lien suivant : <https://www.nasdaq.com/XNDXNNR>

Processus de gestion

Le Compartiment est géré selon une approche passive et l'exposition à l'Indice sera obtenue par le biais d'une réplification directe, principalement en investissant directement dans des valeurs mobilières et/ou d'autres actifs éligibles décrits plus en détail ci-dessous et représentant les composantes de l'Indice dans une proportion extrêmement proche de leur proportion dans l'Indice, comme décrit plus en détail à la section « Méthodes de réplification pour les compartiments gérés passivement » de ce Prospectus. À l'exception des investissements autorisés dans des options de gré à gré, des instruments financiers dérivés sur swaps (décrits plus en détail à la section « Techniques et instruments ayant pour objet des titres et instruments dérivés » ci-dessous) et des liquidités, le Compartiment

investira dans des actions et des Instruments liés à des actions cotés et négociés sur des Marchés réglementés.

Veillez vous référer aux sections du Prospectus intitulées « Facteurs de risque – Risques en matière d'investissement durable », « Méthodes de réplification pour les Compartiments gérés passivement » et « Impact des Risques de durabilité sur les rendements d'un Compartiment » dans la section intitulée « Investissements durables » pour plus d'informations sur la manière dont la Société de gestion et le Gestionnaire de placements intègrent la prise en compte des Risques de durabilité et de leur impact probable sur le Fonds, par exemple, en excluant les titres de sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées. Le Compartiment prend en compte les principales incidences négatives de l'investissement sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail à la section « Investissement durable » du Prospectus.

Le Compartiment ne promeut aucune caractéristique environnementale ou sociale et n'a pas d'objectif d'investissement durable. Par conséquent, le Compartiment effectue des déclarations selon l'Article 6 du SFDR.

Erreur de suivi

L'erreur de suivi mesure la volatilité de la différence entre le rendement du Compartiment et celui de l'Indice. Dans des conditions normales de marché, il est prévu que le Compartiment reproduise la performance de l'Indice avec une erreur de suivi pouvant aller jusqu'à 1 %.

Techniques et instruments ayant pour objet des titres et instruments dérivés

Afin de faire face aux flux entrants et sortants, ainsi qu'à certaines spécificités des marchés d'actions locaux (y compris d'accès au marché, de liquidité ou de fiscalité locale), le Gestionnaire de placements peut investir dans des contrats à terme (futures), des options et des swaps qui se rapportent à des actions comprises dans l'Indice ou qui sont autrement conformes à l'Objectif d'investissement du Compartiment. Dans ce cas, le Compartiment peut détenir des dépôts tout en maintenant la totalité de son exposition à l'Indice.

Le Compartiment peut recourir à des techniques et instruments d'optimisation de gestion de portefeuille relatifs à des valeurs mobilières et instruments monétaires, comme des contrats de prêts et d'emprunts de titres, et des contrats de prise et de mise en pension, comme décrit dans les sections « Techniques et instruments d'opérations de financement sur titres » et « Méthodes de réplification pour les compartiments gérés passivement » de ce Prospectus, auxquelles il se conformera. Ces techniques et instruments peuvent notamment être utilisés pour générer un revenu supplémentaire pour le Compartiment.

Les proportions maximales et attendues des actifs du compartiment pouvant être soumis à des OFT sont indiquées dans le tableau intitulé « Utilisation d'opérations de financement sur titres et de total return swaps ».

Devise de référence : Dollar des États-Unis ou Dollar US

Gestionnaire de placements Amundi Asset Management

Principaux risques

Voir la section « Descriptions des risques » pour plus d'informations.

Risques dans des conditions de marché ordinaires

Le Compartiment peut avoir une volatilité élevée en raison de son exposition aux marchés d'actions.

Change Instruments dérivés Actions Risque de couverture (Catégorie d'actions couvertes) Réplification d'indice Liquidité du marché coté (classe d'actions ETF)	Fonds d'investissement Gestion Marché Utilisation des techniques et instruments Durabilité
--	--

Risques liés à des conditions de marché inhabituelles

Risque de contrepartie	Liquidité
Opérationnel	Pratiques standard

Exposition globale et méthodologie de calcul

Voir « Exposition globale et effet de levier » pour plus d'informations

Profil de l'investisseur type

Le Compartiment a été conçu pour les investisseurs qui comprennent les risques du Compartiment et prévoient d'investir pendant au moins cinq ans.

Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui :

- sont intéressés par une croissance de leur investissement à long terme ;
- cherchent à répliquer la performance de l'Indice tout en acceptant les risques et la volatilité qui y sont associés.

Détails de l'opération

Période d'offre initiale : De 9 h 00 (HNEC) le 22 décembre 2025 à 17 h 00 (HNEC) le 19 juin 2026, ou toute période plus longue ou courte fixée par les Administrateurs.

Jour ouvrable : Chaque jour de la semaine autre que le Jour de l'An, le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le 1er mai (Jour du Travail), le Jour de Noël et le 26 décembre (ou tout autre jour déterminé au besoin par les Administrateurs sous réserve d'en avoir préalablement informé les Actionnaires).

Jour d'opération : Chaque Jour ouvrable sera un Jour d'opération. À l'exception des Jours ouvrables où le Gestionnaire de placements détermine, à son entière discrétion, qu'en raison de la fermeture des marchés sur lesquels sont cotés ou négociés les investissements du Compartiment ou de celle des marchés pertinents pour l'Indice, une partie importante de l'Indice ne peut pas être négociée. Les jours de l'année en cours qui ne sont pas des Jours d'opération sont annoncés sur <https://www.amundi.ie>. En cas de besoin, les Administrateurs peuvent décider qu'un ou plusieurs de ces jours seront des Jours d'opération, après en avoir préalablement informé tous les Actionnaires.

Heure limite d'opération : 18 h 30 (HNEC) le Jour d'opération pertinent.

Heure d'évaluation : Clôture du dernier marché pertinent chaque Jour d'opération.

Date de règlement : Les fonds de souscription et les titres doivent être reçus dans les deux Jours ouvrables suivant le Jour d'opération correspondant. Le règlement des produits de rachat ou des titres sera normalement effectué dans les deux Jours ouvrables suivant le Jour d'opération correspondant.

Jour de publication de la VL : Jour d'opération + 1

PRINCIPALES CATÉGORIES D' ACTIONS ET COMMISSIONS

Catégorie d'Actions	Change	Politique de dividendes (C) / (D)	Montant minimum de souscription*	Montant minimum de rachat*	Frais annuels	
					Gestion (max.)	Administration (max.)
UCITS ETF Acc	USD	(C)	100 000 USD	100 000 USD	0,20 %	0,10 %
UCITS ETF Dist	USD	(D)	100 000 USD	100 000 USD	0,20 %	0,10 %
UCITS ETF EUR Hedged Acc	EUR	(C)	100 000 EUR	100 000 USD	0,22 %	0,10 %
UCITS ETF GBP Hedged Dist	GBP	(D)	100 000 GBP	100 000 USD	0,22 %	0,10 %
UCITS ETF CHF Hedged Acc	CHF	(C)	100 000 CHF	100 000 USD	0,22 %	0,10 %

* Ces minimums sont appliqués en USD ou dans un montant équivalent dans la devise de la catégorie d'actions pertinente

Avis de non-responsabilité du fournisseur d'indices

LE OU LES PRODUITS NE SONT PAS COMMANDITÉS, RECOMMANDÉS, VENDUS OU PROMUS PAR NASDAQ OMX GROUP, INC. OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES (NASDAQ OMX ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES SONT APPELÉES LES « SOCIÉTÉS »). LES SOCIÉTÉS NE S'EXPRIMENT PAS SUR LA LÉGALITÉ, LA PERTINENCE, L'EXACTITUDE OU L'ADÉQUATION DES DESCRIPTIONS ET DES DÉCLARATIONS RELATIVES AU(X) PRODUIT(S). LES SOCIÉTÉS NE FONT AUCUNE DÉCLARATION ET NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, AUX DÉTENTEURS DU OU DES PRODUITS OU AU PUBLIC QUANT À L'OPPORTUNITÉ D'INVESTIR DANS DES TITRES DE MANIÈRE GÉNÉRALE OU PLUS PARTICULIÈREMENT DANS LE(S) PRODUIT(S), OU QUANT À LA POSSIBILITÉ POUR LE NASDAQ-100 INDEX® DE REPRODUIRE LA PERFORMANCE GÉNÉRALE DU MARCHÉ BOURSIER. LE SEUL LIEN ENTRE LES SOCIÉTÉS ET AMUNDI INVESTMENT SOLUTIONS (« AMUNDI ASSET MANAGEMENT ») EST LA LICENCE DES MARQUES DÉPOSÉES NASDAQ®, OMX®, NASDAQ OMX®, NASDAQ-100® ET NASDAQ-100 INDEX®, CERTAINES MARQUES COMMERCIALES DES SOCIÉTÉS ET L'UTILISATION DU NASDAQ-100 INDEX®, QUI EST COMPILÉ, COMPOSÉ ET CALCULÉ PAR NASDAQ OMX SANS PRISE EN CONSIDÉRATION D'AMUNDI ASSET MANAGEMENT ET DU OU DES PRODUIT(S). NASDAQ OMX N'EST NULLEMENT TENU DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES BESOINS D'AMUNDI ASSET MANAGEMENT OU DES PROPRIÉTAIRES DU OU DES PRODUITS LORSQU'IL COMPILÉ, COMPOSE OU CALCULE LE NASDAQ-100 INDEX®. LES SOCIÉTÉS NE PEUVENT ÊTRE TENUES POUR RESPONSABLE DE, ET N'ONT PAS PARTICIPÉ À, LA FIXATION DE LA DATE D'ÉMISSION, DES PRIX, OU DES QUANTITÉS DE PRODUIT(S) À ÉMETTRE, NON PLUS QU'À LA DÉTERMINATION OU AU CALCUL DE L'ÉQUATION RÉGISSANT LA CONVERSION DU OU DES PRODUITS EN LIQUIDITÉS. LES SOCIÉTÉS N'ONT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'ADMINISTRATION, LA COMMERCIALISATION OU LA NÉGOCIATION DU OU DES PRODUITS. LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE ET/OU LE CALCUL EN CONTINU DU NASDAQ-100 INDEX® OU DES DONNÉES QUI LE COMPOSENT. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, AUX PROPRIÉTAIRES DU OU DES PRODUITS OU À UNE QUELCONQUE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE, QUANT AUX RÉSULTATS QU'AMUNDI ASSET MANAGEMENT RETIRERA DE L'UTILISATION DU NASDAQ-100 INDEX® OU DE QUELCONQUES DONNÉES INCORPORÉES DANS CELUI-CI. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADÉQUATION À UN USAGE DONNÉ OU UNE FINALITÉ PARTICULIÈRE DU NASDAQ-100 INDEX® OU DE QUELCONQUES DONNÉES INCORPORÉES DANS CELUI-CI. SANS PRÉJUDICE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES SOCIÉTÉS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUES POUR RESPONSABLES D'UN QUELCONQUE MANQUE À GAGNER OU DE DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

Tableau récapitulatif des actions émises par l'ICAV

L'inclusion de ce qui suit dans le tableau de la section du Prospectus intitulée « Tableau récapitulatif des actions disponibles » :

Compartiment	Catégories d'Actions	Prix d'offre initial
Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF	UCITS ETF Acc	5,00 \$
Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF	UCITS ETF Dist	5,00 \$
Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF	UCITS ETF EUR Hedged Acc	5,00 EUR
Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF	UCITS ETF GBP Hedged Dist	5,00 £
Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF	UCITS ETF CHF Hedged Acc	5,00 CHF

Exposition globale et effet de levier

L'inclusion des éléments ci-dessous dans le tableau de la section du Prospectus intitulée « Exposition globale et effet de levier » :

Compartiment	Méthodologie de calcul de l'exposition globale	Effet de levier
Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF	Approche par les Engagements	100 % de la VL

Utilisation d'opérations de financement sur titres et de swaps sur rendement total

L'inclusion des éléments ci-dessous dans le tableau de la section du Prospectus intitulée « Utilisation d'opérations de financement sur titres et de swaps sur rendement total » :

COMPARTIMENTS	Mise en pension – attendu (%)	Mise en pension – Max (%)	Prise en pension – attendu (%)	Prise en pension – Max (%)	Prêt titres – attendu (%)	Prêt titres – Max (%)	Emprunt titres – attendu (%)	Emprunt titres – Max (%)	TRS – attendu (%)	TRS – Max (%)
Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF	0	0	0	0	5 %	45 %	0	0	0	0

Investissement durable

L'inclusion des compartiments ci-dessous dans le tableau de la section suivante du Prospectus sous la rubrique « Investissement durable » ;

Conformément à la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi, les Compartiments qui ne sont pas classés en vertu de l'Article 8 ou 9 du Règlement sur la publication d'information intègrent des risques de durabilité dans leur processus d'investissement :

COMPARTIMENTS
Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF

Loi allemande sur la fiscalité des investissements

L'inclusion des éléments ci-dessous dans le tableau à la section « Loi allemande sur la fiscalité des investissements » ;

COMPARTIMENTS	% de l'actif brut investi en actions (comme défini par l'« InvStG »)
---------------	--

Amundi Core Nasdaq-100 UCITS ETF	50 %
----------------------------------	------